

NOMENCLATURE : 07 – 10



**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60  
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité  
Projet Social  
Direction des Centres Socioculturels  
Lensois  
Ref :SH/CD  
Affaire suivie par Madame Sylvianne  
HYJEK Directrice du Centre Socioculturel  
F.VACHALA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230821-DEC-2023\_289-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/08/2023

DECISION RELATIVE A L'ACHAT D'UNE PRESTATION  
POUR CINQ ATELIERS AUTOUR DE L'EXPRESSION  
ECRITE PROGRAMMES LES 18-25/09/2023. 02-09-  
16/10/2023 AU CENTRE FRANCOIS VACHALA

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-  
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai  
2020, décidant l'application des dispositions prévues à  
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant  
délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article  
R2122-8,

Vu la consultation des prestataires suivants : Labo des  
histoires, Atelier Filigrane, Mickael MOSLONKA, Eric  
PINTUS,

Vu l'unique proposition reçue, à savoir celle de Monsieur  
Mickael MOSLONKA, écrivain public répondant au besoin  
dûment recensé,

Considérant que la mise en place de cinq ateliers autour de  
l'expression écrite, qui se dérouleront les 18-25/09/2023 ;  
02-09-16/10/2023 de 14h00 à 16h00 au Centre François  
VACHALA nécessite la signature d'une convention avec  
Monsieur Mickael MOSLONKA, écrivain public

**Décision N°2023 – 289**

**DECIDE**

**ARTICLE 1:** D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place de cinq ateliers autour de  
l'expression écrite, animés par Monsieur Mickael MOSLONKA, écrivain public , dont le siège  
social se situe 105 rue Victor HUGO-62950 NOYELLES-GODAULT.

**ARTICLE 2** : Il sera conclu et signé une convention avec Monsieur Mickael MOSLONKA, écrivain public pour la mise en place de cinq ateliers autour de l'expression écrite qui se dérouleront les 18-25/09/2023 ; 02-09-16/10/2023 de 14h00 à 16h00 au Centre François VACHALA – rue St Anatole – Résidence Sellier -62300 LENS.

**ARTICLE 3** : Le coût de l'intervention est fixé à 980 € (Neuf cent quatre-vingts euros) sur présentation d'une facture conforme au devis à l'issue de la dernière prestation, Monsieur Mickael MOSLONKA étant non assujetti à la TVA selon l'article 293B du Code Général des Impôts Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

**ARTICLE 4** : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 18/08/2023



Pour le Maire  
l'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH